



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accession a la propriete

Question écrite n° 6709

Texte de la question

M Philippe Vasseur appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement, sur l'urgence d'ameliorer le regime juridique de protection des accedants a la propriete, notamment en ce qui concerne le contrat de construction de maison individuelle. Se referant notamment a sa reponse a la question ecrite no 157 du 9 juin 1988 (Journal officiel, Senat, Debats parlementaires, questions, du 25 aout 1988), il lui demande de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances de la nouvelle mission qui a ete confiee a M Arbefeuille IGE visant a « explorer toutes les possibilites d'amelioration des mecanismes juridiques existants et ce dans le double but d'ameliorer a la fois l'exercice des professions en cause et le niveau de protection que les consommateurs sont en droit d'attendre ».

Texte de la réponse

Reponse. - La refonte des textes legislatifs permettant d'ameliorer le contrat de construction de maison individuelle necessite un travail en profondeur afin, d'une part, de determiner les conditions necessaires d'evolution de ce contrat dans le contexte d'ensemble des actes contractuels applicables dans ce secteur tels que les marches de travaux ou la vente d'immeuble a construire, et, d'autre part, de tenir compte de la perspective de 1993 dans le souci d'harmonisation des legislations europeennes. La mission confiee a M Arbefeuille avait pour objet l'analyse de la situation actuelle, compte tenu du droit francais en vigueur, et la proposition de solutions pour remedier aux dysfonctionnements constates. Le resultat de ce travail important est presentement en cours d'exploitation, concurremment avec les autres elements recueillis, notamment sur le plan europeen.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6709

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3593